

Objet : Contrat de Pays – Avenant 2006

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Pays Haut Languedoc et Vignobles va, en 2006, émerger, pour la première fois, au Volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006.

Les principes qui ont conduit à l'élaboration de l'avenant 2006 sont les suivants :

- opérations d'intérêt de Pays, de niveau supra-communautaire et infra-départemental,
- opérations préparatoires à la prochaine génération des contrats de Pays 2007-2013,
- opérations dont le début de réalisation est en 2006.

Ce sont ainsi une quarantaine d'opérations qui ont été retenues au titre de l'avenant 2006, selon le tableau synthétique annexé au présent rapport.

Suivant les propositions du Pays, le coût d'objectif de l'avenant 2006 devrait s'établir à 5 370 950 €, avec les cofinancements prévisionnels suivants :

- Europe (Leader)	483 942 €
- Etat	906 435 €
- Région	854 150 €
- Département	1 484 250 €
- Autres financements	1 638 173 €

Les dossiers sont actuellement à l'étude dans les services de l'Etat, de la Région et du Département.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le projet d'avenant 2006 au Contrat de Pays.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le projet d'avenant 2006 au Contrat de Pays, l'autorise à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 24 avril 2006
